

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Bourgeois		Date d'inspection Le 14 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits Papillons		Numéro de permis 2008626
Adresse 4255 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1G7		Numéro de téléphone (506) 358-0112
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux Ratio respecté lors de l'inspection Observations effectuées : • ☐ Jeux libres. • ☐ Routine des toilettes et lavage des mains. • ☐ Jeux extérieurs : avec l'éducatrice, certains enfants participaient à une activité sur les émotions tandis que d'autres étaient en jeux libres. • ☐ Dîner. • ☐ Préparation à la sieste. Discussion avec l'exploitante : Une discussion a eu lieu concernant la politique 902, récemment mise en œuvre, afin de vérifier si elle nécessitait des explications supplémentaires ou un soutien pour faciliter son implantation au sein de la garderie. L'exploitante a eu l'occasion de poser ses questions et de discuter des exigences liées à cette nouvelle politique. La garderie est conforme selon la Loi sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick et à ses règlements. Permis recommandé.
--

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 septembre 2026

Date

original signé par
Nadia Bourgeois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"